

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 7 décembre 2020

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 7 décembre 2020 à 19h00 à la salle des délibérations du conseil municipal à huis clos dû aux recommandations de la Santé publique en période de la COVID-19. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
M. André Boillat
Mme Édith Lalancette
Mme Louise de Launière

Est absent : Mme Sonia Gauthier
M. André Côté

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4395-12-20 Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2020

1. Comptabilité

1.1 Ratification des comptes

Comptes à payer de novembre

Salaire des employés municipaux

2. Greffe - Reporté

3. Trésorerie et finance

3.1 Avis de motion – Règlement concernant le budget et la taxation 2021

3.2 Date de l'Assemblée extraordinaire pour le budget

3.3 Calendrier 2021 des séances du conseil

4. Chien dangereux

4.1 Avis de motion - Projet de règlement concernant les animaux

5. Eau potable

5.1 Prise en charge des usines de traitement en eau potable du secteur SEL

5.2 Renouvellement de l'entente avec MAXXAM (analyse d'eau)

6. Inspection municipale

7. Agente locale – Reporté

8. Manœuvre aux travaux public

9. Achat regroupé avec l'UMQ pour l'abat-poussière liquide pour l'année 2021

10. Chalet du 49^e Parallèle – Saison de motoneige 2021

11. Demande d'aide financière

11.1 Centre de ressources pour hommes – Optimum Saguenay-Lac St-Jean

12. Affaires nouvelles

12.1 Demande d'appui projet de plantation fruitier

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4396-12-20 Adoption du procès-verbal de la session du 2 nov. 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 5 novembre, la copie du procès-verbal du 2 novembre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 2 novembre 2020 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4397-12-20 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de novembre 2020 au montant de 37 415 \$ et que la liste des salaires nets de 4 527 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Greffé

Le point est reporté à la prochaine séance.

Trésorerie et finance

Avis de motion Projet de règlement 196-20 concernant le budget et taxation générale pour l'année 2021

Avis de motion est donné par Mme Édith Lalancette, conseillère, que le projet de règlement 196-20 concernant le budget et taxation générale pour l'année 2021 sera présenté et déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Résolution no 4398-12-20 Date de l'adoption du budget 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le budget lors d'un assemblé spécial lundi, le 14 décembre 2020.

Résolution no 4399-12-20 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2021**, qui se tiendront à la salle des délibérations du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, qui débiteront à **19 h 00** les dates suivantes :

- 11 janvier • 1^{er} février • 8 mars • 6 avril • 3 mai • 7 juin
- 5 juillet • 2 août • 7 septembre • 4 octobre • 1^{er} novembre • 6 décembre;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice- générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Avis de motion Projet de règlement numéro S.Q.-20-04 concernant les animaux (no 197-21)

Avis de motion est donné par Mme Édith Lalancette, conseillère, que le *projet de règlement S.Q.-20-04 concernant les animaux* sera présenté et déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Hygiène du milieu

Résolution 4400-12-2020 Prise en charge des usines de traitement en eau potable du secteur SEL

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau propose une entente de service pour la prise en

charge des usines de traitement en eau potable du secteur SEL.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte l'entente de service avec la Ville de Dolbeau-Mistassini pour la prise en charge de l'usine de traitement en eau potable pour l'année 2021 au coût de 11 786\$.

Résolution 4401-12-2020 Renouvellement de l'entente avec Maxxam analytique

Considérant la réception de la proposition de services d'analyse de l'eau potable de la firme Maxxam Analytique ;

Considérant que Maxxam Analytique propose une facturation à prix unitaire au même taux que 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de renouveler l'entente de services avec Maxxam Analytique pour l'analyse de l'eau potable.

Inspection municipal

Résolution 4402-12-2020 Formation inspection municipal et de l'environnement

ATTENDU QU'à partir de janvier 2021, la MRC Maria-Chapdelaine n'offre plus le service d'inspection municipal aux 8 municipalités qui utilisaient ce service.

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau manque de personnel et ne peuvent soutenir les municipalités pour ce service;

ATTENDU QU'il y a une pénurie d'inspecteur municipal au Québec;

ATTENDU QU'une formation d'inspection municipal et de l'environnement débute en janvier, de soir et à distance.

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à :

- ✓ s'inscrire à la formation d'inspection municipale et de l'environnement à distance;
- ✓ que les coûts de formation et de manuels soient défrayés par la municipalité ;
- ✓ que les heures de formation et d'étude soient rémunérées et peuvent être effectuées sur les heures de travail de la directrice générale si cela est possible.

Travaux publics

Résolution 4403 Reconnaissance aide à la Manœuvre aux travaux publics

ATTENDU QUE M. Gilles Claveau travaille bénévolement depuis 1 an à chaque semaine et prête gratuitement sa machinerie (tracteur, VHR, remorque, etc.) et n'a jamais demandé un remboursement pour la location de machinerie frais de déplacement;

ATTENDU QUE la manœuvre aux travaux publics s'est blessée à l'épaule au travail au début novembre et que M. Claveau effectue tous les travaux manuels bénévolement.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à acheter pour la somme de 500\$ des certificats cadeaux afin de remercier M. Gilles Claveau de son temps travaillé et compenser pour la location de machinerie pour l'année 2020.

**Résolution 4403-12-2020 Mandat à l'UMQ pour l'achat de chlore utilisé
comme abat-poussière pour l'année 2021**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal : - permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; - précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; - précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière chlorure en solution liquide nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé; QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Chalet du 49^e parallèle

La directrice générale informe les élus que l'installation des COOLBOX est prévu pour la semaine du 9 décembre et que la location débiterait en janvier seulement dès l'ouverture du Relais de motoneige.

De plus, les candidats retenus suite aux entrevues du concessionnaire de restaurant se sont désistés en raison de la pandémie du COVID-19. Le mandat étant différent et l'incertitude des revenus semblent avoir découragés les intéressés. En revanche, plusieurs personnes de l'équipe de bénévoles et de travailleurs des années antérieures ont manifesté leur intérêt et l'horaire sera comblé par ces gens dévoués.

Résolution 4404-12-20 Location de machine distributrice

ATTENDU QU'en contexte actuel du COVID-19 et des consignes sanitaires à respecter, les opérations du Relais de motoneige seront différentes pour la saison 2021;

ATTENDU QUE le service d'essence et d'hébergement seront offerts et que le service de restauration sera non disponible;

ATTENDU QU'il est recommandé d'utiliser des machines distributrices.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à louer une machine distributrice pour la saison 2021.

Résolution 4505-12-20 Don campagne de financement Centre de Ressources pour hommes – Optimum Saguenay-Lac St-Jean

Il EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de donner 50\$ au Centre de ressources pour hommes Optimum et autorise la directrice générale à émettre le chèque.

Affaires nouvelles

Résolution 4506-12-20 Demande appui pour projet de plantation d'arbres fruitiers

ATTENDU QUE le CDÉ de Notre-Dame-de-Lorette a fait une demande dans le cadre du projet vert aux municipalités dévitalisées du FQM;

ATTENDU QUE l'espace visé est le terrain non-occupé derrière l'édifice municipal;

ATTENDU QUE le projet compléterait bien avec celui des Jardins communautaires de l'été 2020 et serait un beau lieu de rassemblement extérieur pour les citoyens.

Il EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à rédiger une lettre d'appui au projet du CDÉ de Notre-Dame-de-Lorette pour le projet de plantation d'arbres fruitiers.

Résolution 4507-12-20 Levée de la rencontre

Il EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heures trente minutes (19h30).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière